

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : avenant n°2 au marché de travaux de réouverture d'un espace à destination agricole et touristique à la Ferme-Guichard

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique vingt-quatre septembre deux mille vingt., se sont réunis (en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hauteville, à Plateau d'Hauteville

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 26

Georges BERMOND, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOC, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Karine VANDERME,

Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés)

Sébastien BEVOZ (pouvoir à Mme Marie-Hélène PERILLAT), Stéphanie PERNOD BEAUDON (pouvoir à M. Philippe EMIN), Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

Soit : 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants.

Monsieur le Maire rappelle sa délibération du 24 avril 2019 relative à la réouverture d'un espace à destination agricole et touristique à la Ferme-Guichard.

Ces travaux étaient répartis en 2 lots, attribués par délibération du 3 juin 2020 :

- un premier lot relatif au broyage des prairies, à l'entreprise JERIFO
- un second lot relatif à la réalisation de layons, la pose de clôtures et de portails, à l'entreprise France Clôture Environnement

Monsieur le Maire expose que les travaux de broyage et de clôture des parcelles ont été réalisés au cours des mois d'août et septembre 2020.

Cependant, à réception des travaux, il a été constaté que le fil de clôture avait été posé à une hauteur de 1,10 m alors que cette hauteur n'aurait pas dû excéder 0,90 m.

Toutefois, la mention de cette hauteur n'ayant pas été expressément formalisée par écrit lors des réunions de chantier, il est juridiquement difficile de se retourner contre l'entreprise qui a réalisé les travaux.

Considérant que la hauteur de la clôture conditionne le type de troupeau pouvant être accueilli dans les parcs, il a été proposé une négociation avec l'entreprise France Clôture Environnement pour pallier cette erreur.

Au vu du profil accidenté du terrain, un compromis a été proposé. Il prévoit

- l'ajout d'un second fil à 70 cm sur les clôtures bordant les chemins sera réalisé par l'entreprise France Clôture Environnement, pour un montant de 1 258 € HT (1 509,60 € TTC), remise commerciale déduite, somme qui pourra faire l'objet d'un avenant au marché initial.
- l'abaissement du fil de la clôture à 90 cm sera réalisé par les élus sur le reste du périmètre des parcs

Il est ainsi proposé à l'assemblée de valider cette proposition et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant proposé.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées, par 24 voix « pour » et 5 abstentions (Joël BERGEOT, Humbert CRETIER, Alexandre LALLEMENT, Karine VANDERME, Georges BERMOND)

- **VALIDE** l'avenant n°2 aux travaux au marché de travaux de réouverture d'un espace à destination agricole et touristique à la Ferme-Guichard tel que proposé ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations



Le Maire

Philippe EMIN
Philippe EMIN